

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Le 26 mars 2021, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Bernard BONNEMASON, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribe Hervé, Mme Pelletier Maryline, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Martinache Marie-Claire, M. Paroix Joseph

**Absents** : Mme Mestejannot Claire donne procuration à Martinache Marie-Claire, Mme Som Michèle donne procuration à Javelaud Olivier

M. Arribe Hervé est secrétaire de séance.

Début de séance : 10h30.

## **OBJET : Validation du tracé concernant les travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères fréquemment emprunté par les éleveurs des Communes de Bielle et de Bilhères.

Il rappelle que ce chemin a été par deux fois endommagé lors de fortes pluies par des éboulements.

Il précise qu'au vu de l'étude réalisée pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la Commune de Bilhères par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'actuel chemin du Pont de Bilhères est situé dans une zone à risque de type G3.

Il rappelle la délibération n°14/2021 concernant l'acquisition d'une emprise sur les parcelles n° B372 et B373, acquisition de terrains qui permettra de réaliser un nouveau tracé du chemin du Pont de Bilhères.

Ce nouveau tracé se situe dans une zone à risque de type G2.

Ainsi grâce à ce nouveau tracé et en cas de fortes pluies et intempéries, le chemin du Pont de Bilhères sera d'avantage sécurisé et moins exposé aux risques de glissements de terrains et éboulements.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, 10 voix pour et 1 abstention

**APPROUVE** ce tracé

Et,

**MANDATE** le Maire de faire réaliser les travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères.

M. Paroix Joseph quitte la séance à 10h46.

## **OBJET : Demande de subvention concernant les travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères fréquemment emprunté par les éleveurs des Communes de Bielle et de Bilhères, transhumants sur les estives d'Aspeigt et du Bénou.

Il précise qu'il est possible de faire une demande de subvention pour l'année 2021 au FEADER (fond européen agricole pour le développement rural) pour des travaux liés à l'accès et à l'aménagement des espaces pastoraux.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous :

Aménagement chemin du Pont de Bilhères : 8250€ HT

Montant subvention demandé au FEADER (80%) : 6600€ HT

Autofinancement du projet (20%) : 1650€ HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** ce plan de financement

Et,

**DECIDE** de demander une subvention auprès du FEADER pour les travaux d'aménagement du chemin du Pont de Bilhères.

Fin de séance : 10h55.